



FORMATION AIPR

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX
NIVEAU OPÉRATEUR

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie **action de formation**



FORMATION

**Public concerné :**

- Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés (conducteur d'engins, grues, chariots automoteurs de manutention, nacelle, pompe et tapis à béton, canalisateur, ouvrier en travaux publics)
- Salarié devant assurer des travaux urgents à proximité de ces réseaux.

**Durée de la formation :** 1 jour**Objectif de la formation :**

- Identifier les risques lors d'interventions à proximité des réseaux
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements
- Approfondir ses connaissances du Guide Technique
- Obtenir sa certification AIPR opérateur

**Déroulement de la formation :**

- Apports théoriques : Powerpoint et vidéos
- Livret formation
- Moyen informatique

**Contenu de la formation :**

- Rôle, mission, responsabilités et obligations de l'opérateur
- Savoir identifier les principaux types de réseaux
- Mesurer les risques liés aux réseaux
- La réglementation
- Les EPI et EPC
- Les marquages-piquetages
- Les moyens de repérage
- Les indicateurs
- Connaître les intervenants des réseaux et leurs rôles
- L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Les travaux à proximité des réseaux
- Les travaux sans tranchée
- Les travaux urgents
- Règle des « 4A »
- Savoir identifier les situations dangereuses
- Que faire en cas d'accident ?

 **Modalité d'évaluation des acquis :**

Test QCM sur ordinateurs ou tablettes connectés sur le site officiel du Ministère chargé de l'Ecologie. Le QCM est composé de 30 questions.

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- Réponse bonne : + 2 points
- Réponse "je ne sais pas" : 0 point
- Réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
- Réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

> Les questions prioritaires sont signalées dans la liste complète téléchargeable; elles ne le sont pas le jour de l'examen.

> Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points).

 **Fin de formation :** délivrance de l'AIPR opérateur si le test est réussi

Qualiopi
processus certifié 

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie **action de formation**

Pi FORMATION - 10 bis Avenue des F.T.P.F, 38130 ECHIROLLES
Siret 849 692 397 00037 • APE 8559A

Contactez Henry KADDOUR

✉ henry@pi-formation.com ☎ 06 14 02 39 90